

n'avais pas cru que cette Chambre se montrerait traitable même lorsqu'un gouvernement libéral est à la tête de l'administration du pays. Plusieurs raisons ont contribué à fortifier cette conviction dans mon esprit. La première c'est qu'il y a un grand nombre de points sur lesquels nous sommes absolument d'accord. Bien que les conservateurs et les libéraux, tels que représentés dans cette Chambre, diffèrent entre eux, et bien que nos partis respectifs aient des vues différentes sur quelques points importants, nous sommes cependant unis sur un grand nombre de sujets de l'ordre le plus élevé.

Une chose dont je me réjouis c'est de savoir que nous sommes tous loyaux à notre Souveraine. Je ne crois pas que personne ait des doutes sur la loyauté de ceux qui représentent le parti libéral dans cette Chambre, pas plus que sur la loyauté de ceux qui représentent le parti conservateur. De plus, je me réjouis de voir que nous sommes tous attachés au lien colonial. J'ajoute un autre attachement à celui-là, attachement que tous, j'en suis certain, nous avons indistinctement, je veux parler de notre amour pour la patrie canadienne. Je crois que tous, conservateurs comme libéraux, nous sommes attachés à la Confédération. Nous y avons nos foyers. Le Canada est le pays natal d'un grand nombre d'entre nous ; c'est le foyer de nos enfants et de nos descendants, et j'espère qu'il continuera de l'être à jamais pour les générations futures. Nous sommes tous intéressés à sa prospérité, nous désirons tous son progrès, et personne d'entre nous, j'en suis convaincu, ne voudrait, en connaissance de cause, faire quoi que ce soit qui fût de nature à nuire à ce progrès. Ce sont là de grands points de ralliement, des points de première importance, et ils me sont un sujet d'encouragement lorsque je considère la position difficile dans laquelle le parti libéral se trouve placé dans cette Chambre.

Nous avons aussi de grands intérêts communs. Nous ne sommes pas en face d'un de ces cas où les intérêts matériels du parti libéral sont rangés d'un côté, et ceux du parti conservateur de l'autre ; nous ne sommes pas en face d'un de ces cas dans lesquels les mesures qui peuvent promouvoir les intérêts des libéraux ne sont pas celles qui favorisent les intérêts des conservateurs. Que nous nous trompions ou non sur la question du tarif ou sur tout autre sujet, tous nous en souffrirons ou en profiterons, suivant le cas. Nous avons des intérêts communs mais nous ne nous enten-

dons pas lorsqu'il s'agit de déterminer quels sont ces intérêts communs. C'est là la seule différence qu'il y ait entre nous.

Je me réjouis de connaître les éléments dont cette Chambre se compose. Quand je considère la nature des éléments que nous avons ici, quand je considère le personnel de cette Chambre, je conçois les plus grandes espérances pour l'avenir. Un grand nombre de membres de cette Chambre, même avant de venir ici, ont eu l'occasion d'acquiescer de précieuses connaissances en fait de législation et dans l'art de gouverner un pays. Tous ont acquis d'importantes connaissances des affaires du monde en général, que ce soit dans les affaires gouvernementales et de législation ou autres. Tous vous avez été des hommes marquants ; tous vous avez eu de l'influence dans vos localités respectives ; et plusieurs parmi vous ont exercé cette influence en dehors de ces localités ; tous vous avez été des hommes d'activité, d'énergie et de force de caractère ; vous avez pu faire votre chemin et arriver aux postes que vous occupez maintenant dans le gouvernement du pays.

Toutes les classes sont représentées ici ; toutes les nationalités, toutes les principales dénominations religieuses du culte chrétien, et tous les états de vie ou professions sont également représentés dans cette enceinte. J'ai parlé des connaissances que beaucoup d'entre vous ont acquises, même avant de venir ici ; et depuis que vous siégez dans cette enceinte, vous en avez acquis davantage sur tout ce qui concerne l'administration des affaires publiques et la législation. Parmi vous siègent plusieurs anciens juges, et nous savons tous l'importance de l'aide que peuvent nous donner des juges quand il s'agit de légiférer pour un pays. Vous en avez trois, peut-être plus, parmi vous qui ont été lieutenants-gouverneurs de province, ce qui est, je suppose, la position la plus élevée que puisse donner le gouvernement canadien. De plus, il y en a au moins un parmi vous qui a été premier ministre du Canada, et qui a toute l'habileté et toute l'expérience que l'on suppose à un homme qui a occupé un poste aussi élevé. Il y a parmi vous plusieurs anciens premiers ministres de province.

Vous avez pour collègues d'autres personnes qui, bien qu'elles n'aient pas été premiers ministres du Canada, cependant ont été ministres de la Couronne pour le Canada. Vous avez ici d'anciens ministres